

Rapport annuel
Liberté d'expression – Université Laurentienne
Du 1^{er} août 2020 au 31 juillet 2021

Section A : Politique institutionnelle

Vous pouvez ajouter en annexe des documents supplémentaires ou des renseignements propres à votre établissement, si vous croyez que cela est pertinent.

Votre établissement a-t-il modifié sa politique (ou le cadre de sa politique) en matière de liberté d'expression depuis la publication de son rapport de 2020? Dans l'affirmative, veuillez expliquer la raison de la modification et fournir le lien vers la page où ce changement est annoncé sur le site Web de votre établissement.

La Politique de liberté de parole (liberté d'expression) de l'Université Laurentienne n'a pas été modifiée depuis la soumission du rapport précédent. La Politique figure à <https://laurentienne.ca/nouvelles/declarations/politique-liberte-parole>.

Où les membres de la communauté institutionnelle (ou les invités) sont-ils dirigés lorsqu'il y a une question ou une plainte liée touchant la liberté d'expression à une activité sur le campus? Veuillez fournir les coordonnées de la personne-ressource.

Toutes les questions ou plaintes relatives à la Politique de liberté de parole (liberté d'expression) ont été adressées au président du Groupe de travail sur la liberté de parole (liberté d'expression) de l'Université, M. Yves Pelletier, Ph.D. Depuis le départ de ce dernier cette année, les questions et plaintes en matière de liberté de parole sont dirigées plutôt aux fins d'examen aux membres du Groupe de travail, dirigé par Mme Shannon Goffin (sgoffin@laurentienne.ca).

Quelle est la politique de votre établissement sur la tenue d'activités lorsqu'il y a des préoccupations en matière de sécurité? À votre connaissance, y a-t-il eu des cas où un événement non scolaire n'a pas eu lieu en raison de préoccupations relatives à la sécurité ou des coûts connexes?

L'Université soutient la liberté d'expression (liberté de parole) sur son campus. Le processus de réservation des salles de l'Université vise à préciser le niveau de sécurité requis éventuellement pour assurer la sécurité de tous les conférenciers et participants. En raison de la pandémie de la COVID-19, toutes les activités en personne sur les propriétés de l'Université ont été suspendues au 11 mars 2020 et n'avaient pas été reprises au 31 juillet 2021.

Section B : Plaintes

Vous pouvez ajouter en annexe des documents supplémentaires ou des renseignements propres à votre établissement, si vous croyez que cela est pertinent.

Du **1^{er} août 2020** au **31 juillet 2021**, un membre de la communauté institutionnelle (ou un invité) a-t-il déposé une plainte officielle au sujet de la liberté d'expression sur le campus? Dans l'affirmative, veuillez fournir une description générale sans divulguer les renseignements personnels des plaignants.

Il n'y a eu aucune plainte concernant la liberté d'expression (liberté de parole) à l'Université Laurentienne pendant cette période.

S'il y a eu une plainte officielle (ou plus d'une plainte) :

Quels étaient les enjeux à l'étude? Veuillez indiquer tout point litigieux (p. ex., coûts liés à la sécurité, sécurité générale, syndicats/groupes étudiants, besoins opérationnels, etc.).

s.o.

Comment votre établissement a-t-il géré les plaintes relatives à la liberté d'expression? La plainte a-t-elle été traitée selon les procédures établies dans la politique? Comment les problèmes ont-ils été résolus?

s.o.

Section C : Données sommaires

Veuillez fournir les données sommaires suivantes pour les plaintes officielles liées à la liberté d'expression reçues par votre établissement.

Nombre de plaintes officielles reçues en vertu de la Politique de liberté de parole touchant les activités scolaires et non scolaires.	0
Nombre de plaintes officielles examinées qui ont été rejetées.	s.o.
Nombre de plaintes officielles à la suite desquelles votre établissement a déterminé que la politique sur la liberté d'expression n'avait pas été suivie de façon appropriée.	s.o.
Nombre de plaintes officielles en vertu de la Politique sur la liberté de parole qui ont incité votre établissement à prendre des mesures disciplinaires ou d'autres mesures institutionnelles.	s.o.
À votre connaissance, les plaintes relatives à la liberté d'expression ont-elles été transmises à l'Ombudsman de l'Ontario?	s.o.

Veuillez fournir du mieux que vous pouvez une estimation du nombre d'**activités non scolaires** tenues à votre établissement du **1^{er} août 2020** au **31 juillet 2021**. Contrairement aux activités habituelles, organisées dans le cadre d'un programme d'études ou d'un cours, les activités non scolaires comprennent notamment ce qui suit : exposés de conférenciers, épreuves sportives, rassemblements, activités de la vie étudiante ou des affaires étudiants, congrès, etc.

*Nous reconnaissons qu'il peut avoir été difficile de suivre toutes les activités tenues à distance depuis la fermeture des campus en raison de la pandémie et que les établissements pourraient ne pas être en mesure de répondre à cette question pour 2020-2021.

En raison de la pandémie de la COVID-19, toutes les activités en personne sur le terrain de l'Université ont été suspendues au 11 mars 2020 et n'avaient pas été reprises au 31 juillet 2021. Ainsi, nous ne pouvons pas fournir un nombre exact d'activités non scolaires tenues à l'Université Laurentienne pendant la période du rapport de 2020-2021.

Commentaires de l'établissement (s'il y a lieu).